

## FORMATION NÉCESSAIRE POUR L'UTILISATION DU VÉHICULE PROTÉGÉ DE TYPE VTT

Consœurs, Confrères,

Dans le cadre du traitement du dossier des ZAL (Zone d'Accès Limité) dans les postes de TransÉnergie, la Direction a fait modifier des VTT afin de les rendre conforme aux spécifications d'ingénieurs dans le but de s'en servir pour intervenir à l'intérieur des ZAL.

Lors de l'émission de nos commentaires sur le Bulletin d'information en matière de sécurité #40, nous avons exigé que les utilisateurs de ce type de véhicule reçoivent une formation, avant de pouvoir l'utiliser, dans le but de respecter l'article #286.4 du règlement santé et sécurité (RSST). Pour TransÉnergie cela n'était pas nécessaire car selon elle, le manuel d'utilisation, la vidéo du fabricant ainsi que la recommandation d'effectuer une pratique au préalable avec le VTT étaient suffisants et répondaient aux besoins de formation.

De plus, toujours pour TransÉnergie, l'environnement (postes) dans lequel ce véhicule aurait à se déplacer n'était pas problématique. La Direction a donc refusé de répondre positivement à notre exigence qui est de former les utilisateurs avant l'utilisation de ce type de véhicule.

Une plainte a été logée à la CSST par la région Saguenay. TransÉnergie a expliqué que ce type de véhicule ne serait utilisé que dans les ZAL. Malgré cela, dans son rapport, l'inspectrice n'a pas adhéré à la position de TransÉnergie et elle a émis la dérogation suivante : « *Les travailleurs n'ont pas reçu de formation relativement aux dangers spécifiques reliés à l'utilisation de ce type de véhicule* ».

Pour les utilisateurs de ce type de véhicule, le CPSS 1500 vous recommande de demander à votre gestionnaire la formation nécessaire et de ne pas utiliser ce type de véhicule tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas reçu cette formation. Le cas contraire, demandez qu'une personne formée conduise le véhicule pour vous.

N'hésitez pas à consulter votre structure régionale; elle pourra vous aider dans vos démarches.

Syndicalement,

Benoit Mitchell  
Alexandre Boulé  
André Dion  
Emmanuel Patola  
Gervais Pelletier  
Représentants CPSS 1500

Fiers de notre passé  
MAÎTRES DE NOTRE AVENIR